

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le 12 juillet 2010, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CE-2010-1472 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Élaboration d'un concept de requalification, de développement et de mise en valeur des îlots attenants à l'axe Laurentien, du boulevard des Cèdres à la Rivière Saint-Charles, dans le contexte de l'implantation d'un nouvel amphithéâtre à Québec (n° 42830) - AP2010-428 (CT-AP2010-428)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *Côté Chabot Morel, architectes*, le contrat de services professionnels en vue de l'élaboration d'un concept de requalification, de développement et de mise en valeur des îlots attenants à l'axe Laurentien, du boulevard des Cèdres à la rivière Saint-Charles, dans le contexte de l'implantation d'un nouvel amphithéâtre à Québec, pour un montant de 75 344,06 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions sur invitation 42830 et à sa soumission, en date du 28 juin 2010;
- 2° autorise un virement de fonds de 75 344,06 \$ incluant les taxes, du poste contingent de proximité vers le budget d'opération du Service de l'aménagement du territoire, à l'activité 6110200 (D/S - aménagement du territoire).

(Signé) Régis Labeaume
Président

(Signé) Sylvain Ouellet
Greffier



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : AP2010-428

Date : 07 Juillet 2010

Unité administrative responsable Approvisionnements

Instance décisionnelle Comité exécutif

Date cible :

12 Juillet 2010

Projet

Objet

Adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'élaboration d'un concept de requalification, de développement et de mise en valeur des îlots attenants à l'axe Laurentien, du boulevard des Cèdres à la Rivière Saint-Charles, dans le contexte de l'implantation d'un nouvel amphithéâtre à Québec (Appel d'offres 42830)

Code(s) de classification

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Cette demande provient du Service de l'aménagement du territoire qui désire obtenir des services professionnels pour l'élaboration d'un concept de requalification, de mise en valeur et de développement des îlots attenants à l'axe Laurentien, entre le boulevard des Cèdres et la rivière Saint-Charles. Le mandat s'inscrit à la fois dans le contexte de la transformation du tronçon sud de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain et de l'implantation d'un nouvel amphithéâtre dans ce secteur.

L'analyse démontre que la firme « Côté Chabot Morel, architectes » située au 9285, boul. de l'Ormière, Québec (Québec) G2B 4H4 (à l'attention de monsieur Pierre Morel), est conforme et a obtenu le pointage final le plus élevé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 42830 auprès de quatre fournisseurs et de l'analyse des deux soumissions reçues, vous trouverez en annexe notre rapport d'évaluation pour les deux fournisseurs classés.

L'évaluation des offres reçues a été réalisée par un comité de sélection en utilisant la grille d'évaluation « sans proposition » pour les services professionnels, telle qu'adoptée par le conseil de la ville dans sa résolution CV-2006-0492.

RECOMMANDATION

D'adjuger à la firme « Côté Chabot Morel, architectes », le contrat de services professionnels pour l'élaboration d'un concept de requalification, de développement et de mise en valeur des îlots attenants à l'axe Laurentien, du boulevard des Cèdres à la rivière Saint-Charles, dans le contexte de l'implantation d'un nouvel amphithéâtre à Québec, pour un montant de 75 344,06 \$ (incluant taxes), conformément à la demande de soumissions sur invitation 42830 et sa soumission du 28 juin 2010.

D'autoriser le virement d'une somme de 75 344,06 \$ (incluant taxes) du poste contingent de proximité vers le budget d'opération du Service de l'aménagement du territoire, à l'activité 6110200 (D/S - aménagement du territoire).

IMPACT(S) FINANCIER(S)

La dépense est de 75 344,06 \$ (incluant taxes). Les fonds requis, soit la somme de 75 344,06 \$ (incluant taxes), seront disponibles au budget d'opération du Service de l'aménagement du territoire à l'activité 6110200 (D/S - aménagement du territoire) après le virement de cette même somme du contingent de proximité.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

ANNEXES

Analyse des soumissions (électronique)



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : AP2010-428 Date : 07 Juillet 2010
Unité administrative responsable Approvisionnements	
Instance décisionnelle Comité exécutif	Date cible : 12 Juillet 2010
Projet	
Objet Adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'élaboration d'un concept de requalification, de développement et de mise en valeur des îlots attenants à l'axe Laurentien, du boulevard des Cèdres à la Rivière Saint-Charles, dans le contexte de l'implantation d'un nouvel amphithéâtre à Québec (Appel d'offres 42830)	
VALIDATION	
Intervenant(s) Gilles Vézina	Intervention Signé le Favorable 2010-07-07
Finances	
Responsable du dossier (requérant) Martin Garon	
	Favorable 2010-07-07
Approbateur(s) - Service / Arrondissement Daniel Maranda Par Monique Giroux Fernand Martin	
	Favorable 2010-07-07 Favorable 2010-07-07
Cosignataire(s) Renée Ouellet	
Finances	Favorable 2010-07-07
Direction générale Gilles Noël	
	Favorable 2010-07-08
Résolution(s) CE-2010-1472	
	Date: 2010-07-12

APPEL D'OFFRES 42830

Services professionnels

Concept de requalification, de mise en valeur et de développement des îlots attenants à l'axe Laurentien, du boulevard des Cèdres à la rivière Saint-Charles, dans le contexte de l'implantation d'un nouvel amphithéâtre à Québec

FOURNISSEUR	ÉVALUATION			COMMENTAIRES
	POINTAGE INTÉRIMAIRE	MONTANT (taxes incluses)	POINTAGE FINAL(1)	
Côté Chabot Morel, architectes 9285, boul. de l'Ornière Québec (Québec) G2B 4H4	83,60	75 344,06 \$	17,73	Conforme et classé
Daniel Arbour & Associés (DAA) inc. 580, Grande Allée Est Bureau 590 Québec (Québec) G1K 2R2	78,55	83 000,00 \$	15,49	Conforme et classé

(1) Le contrat est accordé au fournisseur ayant obtenu le pointage final le plus élevé. Ce pointage est établi par l'entremise d'une formule prescrite par la loi et qui prend en compte le pointage intérimaire et le montant de la soumission.

NOTE : En raison d'un manque de ressources et de la courte période de réalisation du projet, les deux autres firmes invitées, soit Hudon & Julien architectes et Roche ltée Groupe-conseil n'ont pas présenté de proposition.